

LE HANDICAP

Qu'est-ce que le handicap ?

Définition de la situation de handicap

Le handicap reste aujourd'hui encore une notion très subjective, souvent mal utilisée et presque toujours connotée de façon négative.

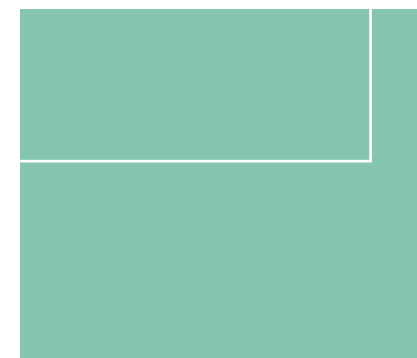
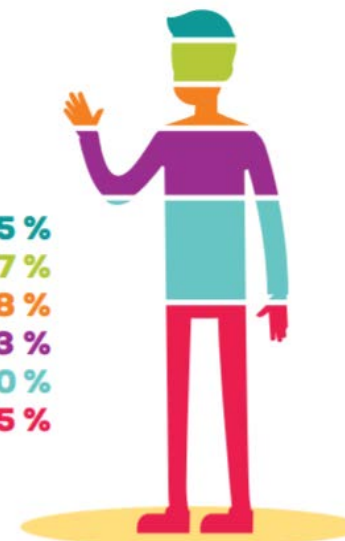
Dans la représentation collective, il est systématiquement associé à l'image stéréotypée de la personne en fauteuil roulant ou de la canne blanche. Pourtant, selon une enquête de l'Insee, publiée en 2002, 12 millions de Français – soit plus d'une personne sur quatre – se déclarent victimes d'une déficience.

Sur 38 millions d'actifs, près de 13 % indiquent une limitation de leur capacité de travail.

Autant dire que la notion de handicap recouvre une très grande diversité de situations.

Selon la loi, le handicap se définit par « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En France **2,7 millions** de personnes ont une reconnaissance administrative du handicap et parmi elles :



Les familles de handicap



Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme...

Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité



Trisomie 21, autisme ou encore traumatisme crânien.

La déficience intellectuelle se traduit par une difficulté à comprendre et une limitation de la rapidité des fonctions mentales



Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie...

Les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser).



Névrose, TOC(1), phobies, addictions, dépression.

Ces différents troubles se caractérisent par un déficit relationnel, ou des difficultés de concentration.



Lombalgie, TMS(2), rhumatisme, malformation, paralysie, AVC(3)...

Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes et parfois des difficultés à oraler



Acouphène ou surdité légère à profonde.

La perte auditive totale est rare et la plupart des déficients auditifs possèdent des restes auditifs. Elle se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole

(1) TOC : Trouble obsessionnel compulsif.
 (2) TMS : Troubles musculosquelettiques.
 (3) AVC : Accident vasculaire cérébral.



Modalités d'accès à la formation

Rhizome Partner, accorde une importance particulière à l'accès à la formation au personne en situation de handicap.

Notre objectif est de permettre un accès à la formation à tous et nous nous efforçons de mettre en place des modalités d'appropriation de la formation en fonction du handicap.

Notre approche se fait en 3 étapes :

1

Questionnaire informatif :

permettant de vérifier l'adéquation handicap au projet de formation.

2

Etude de l'aménagement demandé :

- Majoration du temps de la formation
- Accessibilité des locaux et installation particulière de la salle de formation (éclairage) installation de matériel particulier (loupe, ordinateur, clavier braille...)
- Agrandissement des sujets format du papier 13-A4, police, taille de caractère...)
- Assistance d'une tierce personne (préciser la nature de la durée de cette assistance : au début ou tout au long de la formation)
- Autre aménagements (à préciser)

3

3

Adaptation de la formation :

Adaptation si possible de la formation en fonction du type d'handicap.

Site d'informations :

- <https://handicapinfos.com/>
- <https://www.handicap.fr/>
- <https://www.handirect.fr/>
- <https://handicap.gouv.fr/>
- <https://www.agefiph.fr/>